

des commissions scolaires un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage⁴. Ce comité peut donner son avis sur le plan d'intervention d'un élève. Il peut vous aider à trouver des réponses et des ressources. Si cette démarche n'est pas satisfaisante, chaque commission scolaire compte un protecteur de l'élève⁵. Lorsqu'il reçoit une plainte, celui-ci doit donner son avis au conseil des commissaires sur le bien-fondé de la plainte et, si nécessaire, proposer des correctifs.

Dans le réseau de la **santé et des services sociaux**, chaque établissement compte sur un commissaire local aux plaintes et à la qualité des services. Cette personne est légalement mandatée pour recevoir les plaintes et chercher des solutions. De plus, chaque établissement compte un comité des usagers⁶. Ce comité veille à ce que les droits et libertés des usagers soient reconnus et respectés. Il peut vous informer sur vos droits, vous accompagner et vous assister dans vos démarches et défendre vos intérêts si vous leur en faites la demande. Vous pouvez aussi demander le soutien du *Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes* de votre région pour vos démarches.

Que votre insatisfaction concerne le secteur scolaire ou le secteur des services de santé et des services sociaux, le protecteur du citoyen peut être interpellé lorsque les autres démarches n'ont pas permis une entente satisfaisante.

Le plan d'intervention est une étape centrale pour l'offre de services adaptés. S'informer et se préparer sont des moyens de rendre cet exercice plus efficace.

4. Loi sur l'instruction publique, article 187.

5. Loi sur l'instruction publique, article 220.2.

6. Loi sur les services de santé et des services sociaux, articles 209 à 212.

Références (Le coins des parents)

Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles (2011). *Guide sur la planification de l'intervention (PI/PII/PSI)*. Repéré à http://www.cjgaspesielesiles.qc.ca/wp-content/uploads/Guide-sur-la-planification-de-l'intervention_-_PIIPII_PSI_-Sept.-2011.pdf

Fédération des comités de parents du Québec (2012). *Guide d'accompagnement à l'intention des parents d'un enfant ayant des besoins particuliers*. Repéré à <http://www.langagequebec.ca/asofiles/FCPQ%20brochure%20FR-2012-web.pdf>

Goupil, G. (2004). *Plans d'intervention, de services et de transition*. Montréal, Qc : Gaétan Morin.

Les Concours du CQJDC

Caroline Couture, Ilda Natalia Garcia et Danielle Leclerc¹



Concours *Une pratique remarquable!* Édition 2015-2016

Le prix *Une pratique remarquable!* a pour but de reconnaître les efforts des intervenants œuvrant auprès d'élèves présentant des difficultés de comportement, d'encourager et de récompenser ces intervenants pour leur pratique professionnelle et leurs implications remarquables auprès de ces jeunes. La récipiendaire de cette année est madame Chantal Gauthier, psychoéducatrice à l'école Édouard-Laurin, ville St-Laurent.

Différents prix lui ont été remis lors du 6^e congrès biennal du CQJDC « Parce qu'on fait une différence » qui s'est tenu les 25, 26 et 27 avril 2016 à l'hôtel Hilton de Québec. Mme Gauthier s'est vue remettre un trophée confectionné par les élèves de l'unité pédagogique de l'Escale (Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire), un chèque de 200 \$, ainsi qu'un certificat témoignant de sa pratique remarquable. Un grand trophée sera également prêté à son école pendant une année afin de rappeler cette pratique remarquable.

Bravo et félicitations à toutes les personnes dont la candidature a été soumise !

Un merci tout spécial à L'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ) qui a commandité des prix d'une valeur de 200 \$ remis à nos récipiendaires.

Pour de plus amples informations sur ces prix, nous vous invitons à consulter le site du CQJDC : <http://cqjdc.org>



De gauche à droite, Rosalie Poulin, présidente du 6^e congrès du CQJDC, Chantal Gauthier, récipiendaire du prix, et Denis Leclerc, président de l'OPPQ

1. Membres du Comité des concours du CQJDC 2015-2016.